



Note conceptuelle
Séance plénière sur la coopération
de la 24ème session de l'Assemblée des États Parties

4 décembre 2025
10h00 – 12h00

De quel soutien des Etats parties la Cour a-t-elle besoin pour faire aux défis auxquels elle est confrontée ?

Contexte

Les discussions en plénière se concentreront sur un thème principal : le renforcement du soutien des États Parties à la Cour dans le contexte des grandes turbulences qu'elle traverse actuellement (sanctions et menaces de mesures coercitives). Les modalités de soutien à la Cour, qu'elles soient politiques ou opérationnelles seront dès lors discutées dans le cadre de cette séance afin de renforcer la résilience et l'indépendance de la Cour au service de la lutte contre l'impunité et de la justice en faveur des victimes de crimes internationaux.

Objectif

L'objectif général de la plénière est double : premièrement, expliquer pourquoi la coopération est vitale pour la Cour et, deuxièmement, examiner comment les États Parties peuvent concrètement renforcer leur soutien à la Cour.

Dans le contexte des sanctions contre neuf élus de la Cour, et des menaces diverses de mesures coercitives qui pèsent sur elle, dont des cyber-attaques, et des mandats d'arrêt, l'accent sera mis sur l'utilisation des outils de soutien à la Cour. L'importance concrète de l'Accord sur les privilèges et immunités de la CPI pour protéger la Cour, ses élus et son personnel sera rappelée, et un nouvel appel à la ratification de cet accord sera lancé aux États parties qui ne l'ont pas encore ratifié. Des stratégies seront examinées pour faire face aux menaces qui pèsent sur les élus, et personnels de la Cour, y compris après leur mandat. Plus globalement, une attention spécifique sera portée sur l'ensemble des outils de coopération avec la Cour qui peuvent contribuer à protéger cette dernière.

La Plénière présentera également comment l'activation des outils existants de coopération entre les États parties et la CPI permettent à la Cour de remplir son mandat sur trois sujets spécifiques.

Les **accords de coopération entre les Etats parties et la Cour** sont un outil essentiel pour que la Cour puisse mettre en œuvre son mandat. Si certains, relatifs à l'exécution des peines et à la mise en liberté provisoire ou définitive ont été déjà évoqués dans le cadre de la co-facilitation sur la coopération au long de l'année 2025, cette plénière mettra en lumière l'importance des **accords de relocalisation des témoins et des victimes**, ces dernières étant au cœur du projet de justice internationale dont la Cour est porteuse.

A cet égard, justement, seront abordées les questions de **l'assistance et de la réparation aux victimes**. Un soutien doit être apporté par les Etats Parties au **Fonds au profit des victimes**, qui est un pilier essentiel de la légitimité de la Cour, grâce à son travail de réparation de la dignité des victimes, *via* la promotion de la reconstruction socio-économique des communautés, ainsi que de l'état de droit.

S'agissant de la **traque des fugitifs**, au fondement du mandat de lutte contre l'impunité confié à la Cour, et thème abordé tout au long de l'année dans le cadre de la co-facilitation sur la coopération, des Etats parties, expliqueront la manière dont ils organisent leurs relations avec la Cour pour l'arrestation de suspects en fuite.

Format

La session plénière sur la coopération sera co-présidée par les ambassadeurs du Sénégal et de la France, co-facilitateurs pour la coopération.

Segment I – La coopération est vitale pour la Cour : cette partie sera l'occasion d'interventions de haut niveau politique, en particulier des officiels de la Cour, qui partageront leurs perspectives stratégiques sur la manière dont la coopération avec la Cour peut servir sa résilience et sa sécurité. Ce segment permettra des discussions sur les engagements et les responsabilités politiques des États Parties et de la communauté internationale.

Segment II – Comment les États Parties peuvent-ils renforcer leur soutien à la Cour ? cette partie se concentrera sur les interventions techniques et opérationnelles de spécialistes. Contribueront à ce segment les fonctionnaires de la Cour, les autorités nationales, mais également une organisation de la société civile.

- * Quels sont les enjeux des accords de relocalisations des témoins et victimes ?
- * Comment aider la Cour à assister et apporter des réparations aux victimes ?
- * Comment les Etats parties peuvent-ils aider la Cour à arrêter des suspects en fuite ?

D'autres participants intéressés seront invités à faire part de leur expertise et de leur point de vue au cours de ce segment. Ils pourront s'inscrire sur une liste, en précisant le segment lors duquel ils souhaitent s'exprimer. Compte tenu du temps limité, et pour permettre une meilleure participation, chaque intervention ne pourra excéder deux minutes.¹

* *

*

¹ Les demandes d'inscription doivent être envoyées au Secrétariat avant **mercredi soir, 3 décembre 2025**, à l'adresse suivante : ICC.ASP24.cooperation@gmail.com, avec en copie : juridique.la-haye-amba@diplomatie.gouv.fr. Les inscriptions après cette date ne seront pas prises en considération. Par ailleurs, les participants seront inscrits sur la liste des orateurs selon le principe du premier arrivé, premier servi.